

## CONCERTATION SUR LES PROPOSITIONS DE PLAN D'ACTIONS SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET UNE AGRICULTURE MOINS DEPENDANTE AUX PESTICIDES

### Nom des structures :

Amis de la terre  
 Bio Consomm'acteurs  
 Comité Français pour la Solidarité Internationale  
 Commerce Equitable France  
 Eau et Rivières de Bretagne  
 FNE  
 FNH  
 Foodwatch  
 Générations Futures  
 Greenpeace-France  
 LPO  
 Miramap  
 Mouvement de l'Agriculture Bio-Dynamique  
 Réseau Environnement Santé  
 Syndicat National d'Apiculture  
 Terre d'abeilles  
 Union Nationale de l'Apiculture Française  
 WECF France  
 WWF-France

### Observation générale sur le plan d'actions

### Observations relatives à :

#### Priorité 1

*Diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement*

#### *Les propositions de nos organisations*

<p>Priorité 1 - Diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement</p>	<p>Le titre de cette priorité nous pose problème à plusieurs niveaux :        . Qui dit diminution ne dit pas suppression et là aussi il y a un souci car avec certains pesticides préoccupant comme les perturbateurs endocriniens il n'y a pas d'effet seuil donc une diminution ne change rien au danger .        De plus le récent rapport des corps d'inspection IGAS, CGEDD... pointe la nécessité de retirer vite un certain nombre de molécules les plus préoccupantes !        Nous souhaiterions que cette priorité soit rédigée ainsi :        Priorité 1 – Interdire rapidement l'usage de tous les pesticides de synthèse dont les substances actives sont les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement</p>
<p>P1.1. Améliorer le dispositif d'évaluation des substances actives et des produits phytopharmaceutiques</p>	<p>Nous ne pouvons que souscrire à cette priorité. <b>Il faut par ailleurs absolument prendre en compte les effets chroniques des formulations ( ce qui n'est pas évalué à ce jour.)</b> et mieux prendre en compte les effets sur la biodiversité ( de même sur l'évaluation des impacts des PPP sur l'abeille, le document d'orientation de l'EFSA de 2013 doit être appliqué. C'est le seul document qui permette d'évaluer correctement les impacts chroniques et les effets sublétaux des PPP sur les abeilles et qui permette d'évaluer les impacts des PPP sur les pollinisateurs sauvages. La France doit voter en faveur de ce document d'orientation en CP VADAA.) ainsi que les effets cocktails lors des évaluations homologation des PPP.</p>
<p>P1.1.a - Appuyer la mise en place d'un mécanisme européen permettant aux agences d'évaluation nationales et européennes de conduire des études indépendantes d'évaluation des risques pour les substances les plus controversées</p>	<p>Plusieurs éléments nous posent question sur cette priorité :        - D'une part la notion d'études indépendantes qu'il faudra clarifier. Pour éviter tout écueil nous vous proposons de mettre clairement la prise en compte des études publiées dans des revues à comité de lecture, qu'elles répondent ou non aux BPL. En outre le fait que ce soit les agences qui pourraient conduire ces études ne permettrait pas de lever la suspicion de conflit qui pèsera alors sur les études menée au vu de la méfiance des citoyens sur les avis rendus par certaines d'entre elles. Aujourd'hui les conclusions des études universitaires sont quasi systématiquement écartées car elles ne sont pas BPL ce qui est un scandale !        - De même, l'évaluation des risques a montré à moult reprises ses très grandes faiblesses. Il faut une nécessaire prise en compte du danger (comme d'ailleurs le prône l'actuel règlement européen pour les critères d'exclusion CMR et PE) et cela est d'autant plus vrai pour les substances de type perturbateurs endocriniens        - Enfin la notion de substances controversées ne signifie pas grand-chose. Il faut que les mesures énoncées dans les points 1 et 2 précédents s'appliquent à toutes les SA et pas uniquement celles qui font l'objet de répercussions médiatiques.        Nous vous proposons de la réécrire donc ainsi :        Rallier des soutiens (EM notamment) et imposer la prise en compte par les agences nationales et européennes des études scientifiques publiées dans des revues à comité de lecture avant toutes évaluations des risques et dangers visant à l'homologation de toutes les SA et de tous les PPP. Certaines pratiques comme l'utilisation de données de contrôle historique servant in fine à ne pas prendre en compte des effets délétères pourtant prouvés par de bonnes études ( y compris de l'industrie) doivent être prosrites, le groupe témoin d'une étude restant le meilleur dans la quasi totalité des cas. Je rajouterai bien quelque choses sur l'amélioration de la connaissance des expositions, dans leur diversité.</p>
<p>P1.1.b - Réviser la législation européenne sur les produits phytopharmaceutiques, pour un système plus sûr, plus transparent et plus simple.</p>	<p>ok ce point méritera d'être précisé et au lieu de la rendre plus simple le système soit surtout être rendu plus fiable</p>
<p>P1.2. Veiller au respect du calendrier européen de sortie des molécules les plus préoccupantes et accélérer sa mise en œuvre.</p>	<p>ok. Mais respecter le calendrier européen de sortie ne sera pas du tout suffisant ( cf rapport IGAS CGEDD CGAER) il faut préciser les modalités de l'accélération !</p>

P1.2.a - Demander à la Commission européenne qu'elle mette fin dans les meilleurs délais à l'approbation des substances classées cancérigènes de catégorie 1 (C1A ou C1B), ou toxiques pour la reproduction de catégorie 1 (R1A ou R1B), ou perturbateurs endocriniens ;	Faire une demande n'est pas suffisant . La France pourrait et devrait enjoindre la Commission d'agir vite au nom du principe de prévention ( le risque est avéré). Il faut aussi exclure rapidement les mutagènes 1A/1B. Par ailleurs il faut accélérer la mise en oeuvre de la substitution en application de la réglementation
P1.2.b - Engager une revue des substances les plus préoccupantes mentionnées par la mission IGAS CGAER CGEDD dont l'approbation européenne expire après 2018, afin d'engager des expertises scientifiques complémentaires dès 2018 et adopter les mesures de restriction d'usage en France si les études apportent des éléments nouveaux en termes de dangerosité ;	Ce point est très surprenant : on considère que certaines substances sont parmi « les plus préoccupantes » mais pourtant on va faire des études couteuses et complémentaires pour voir si elles sont vraiment préoccupantes alors qu'on sait qu'elles sont dangereuses et qu'elles vont être retirées dans quelques années au niveau UE de toute façon pour cette raison ! La seule action possible est de hâter ce retrait pas de perdre son temps et son argent à étudier une dangerosité déjà prouvée ! La France doit prendre des dispositions sans attendre la position de l'UE et interdire sur son territoire de telles substances ? Voici comme devrait être rédigé cette priorité selon nous : Se baser sur les substances les plus préoccupantes mentionnées par la mention IGAS et interdire les PPP contenant ces substances en France dans les plus brefs délais tout en travaillant à étendre cette mesure au niveau européen.
P1.2.c - Faire évoluer le droit européen pour permettre à chaque Etat membre d'engager unilatéralement le retrait des substances préoccupantes quand il existe des alternatives acceptables (révision en profondeur des modalités d'évaluation comparative prévues par le Règlement 1107, 2009).	oui le principe de substitution doit être automatique. De plus la recherche de substitution doit inclure les approches non chimiques préventives ( agronomie). Il convient donc de clarifier ce que le gouvernement prévoit ; par ailleurs, il convient également de préciser ce qu'est une alternative "acceptable" (plan technique, économique ?)
P1.2.d - Identifier les substances qui peuvent être considérées comme préoccupantes au regard des risques qu'elles peuvent présenter pour la santé publique ou l'environnement afin de les inscrire sur la liste des substances dont on envisage la substitution. Ce travail sera effectué par l'Anses au titre de la fréquence de leur détection dans les différents compartiments (aliments, eau, air) et des signalements dont elles ont pu avoir fait l'objet au titre de la phytopharmacovigilance.	Les questions de la fréquence de la détection mais aussi du niveau de détection devront être clairement énoncées. De même, il y a une grande faiblesse aujourd'hui dans le dispositif de phytopharmacovigilance notamment chez les riverains exposés qui ne peuvent jamais savoir à quelles molécules ou cocktail de molécules ils ont été exposés. Pour pouvoir faire cette identification il faudra résoudre ces deux points. Notre proposition au point P2.1.e facilitera cette évaluation de l'exposition environnementale en zone agricole notamment. Il faudrait aussi à un moment qu'il y ait cette information sur la dangerosité TRES facilement accessible aux différents acteurs, agricoles ou non. Ajouter à la liste des compartiments les sols et la biodiversité.
P1.2.e - Prendre en compte les effets « cocktail » et cumulatifs des pesticides dans le cadre de l'évaluation des risques pour la santé et l'environnement, notamment dans la détermination des limites maximales de résidus.	ok!
P1.2.f - Mener une expertise collective (Inserm) et élaborer un cahier des charges en vue de lancer une nouvelle étude expérimentale sur la dangerosité du glyphosate (Anses) afin de porter ses résultats au niveau européen	Pour nos organisations, les preuves de la dangerosité ont été apportées par le CIRC, dès 2015, néanmoins si la France souhaite faire une nouvelle étude, il est impératif que cette étude soit menée dans les deux ans qui viennent et quoi qu'il arrive avant échéance de l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate au niveau européen. Nous suggérons à l'Etat français de ne pas attendre ce délai et de participer à l'étude projetée par le Centre Ramazzini en Italie pour gagner du temps et de l'argent ! voir : <a href="https://glyphosatestudy.org/fr/">https://glyphosatestudy.org/fr/</a>
P1.3. Associer les filières dans la transition des systèmes agricoles	Nous ne pouvons être qu'en accord avec cette mesure si elle intègre bien l'ensemble de la filière et si l'objectif commun est bien de réduire de 50% l'usage des pesticides. Les plans de filières doivent absolument intégrer des mesures permettant d'atteindre cet objectif de manière concrète avec des objectifs chiffrés annuels dans le temps et non des mesures d'intention générale. Une approche par changement des systèmes de culture est à privilégier et pas seulement de simples optimisations technologiques.
P1.3.a - Engagement sur des objectifs quantifiables et vérifiables de réduction de la consommation de phytosanitaires dans chaque plan de filière et sur l'accompagnement par les acteurs de l'aval et de l'amont des filières de cette transition	Nous sommes d'accord avec cet objectif mais les plans de filières ont été analysés par la plateforme EGA. Aucun d'entre eux ne respecte cette action, certains sont même moins disant que les objectifs Ecophyto, à date. Le gouvernement donc retourner vers les filières pour qu'elles renvoient leur copie sur ce point.
P1.4. Séparer les activités de distribution et de conseil	ok avec une préférence pour la création d'une profession de conseil totalement indépendante au service d'agriculteurs leur demandant de les aider à atteindre les objectifs obligatoires fixés dans le temps. Voir notre proposition au point P4.g
P1.4.a - Garantir la séparation capitaliste des activités de conseil et de vente : une habilitation à légiférer par ordonnance est inscrite dans le projet de loi.	il faut aussi s'assurer du fait que le conseil et la vente ne soient pas assurés par la même personne ( voir ci-dessus)
P1.4.b - Préciser les objectifs et le contenu du conseil annuel individualisé afin qu'il contribue efficacement à la réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques.	Au lieu de préciser il faut fixer des objectifs clairs à un horizon moyen et court terme en priorisant sur les usages voir P1.4
P1.4.c - Encadrer les pratiques en matière de vente de produits phytopharmaceutiques (interdiction des promotions et des rabais). Une disposition en ce sens est inscrite dans le projet de loi.	ok - il faudrait ajouter à ce point l'interdiction de la publicité
P1.4.d - Renforcer et pérenniser le dispositif des CEPP avec notamment la mise en place d'un objectif intermédiaire en 2019	tout en augmentant fortement le prix des certificats et en privilégiant les approches systèmes dans le cadre des CEPP ! Avec par exemple des fiches actions à proposer qui permettent réellement d'engager une forte diminution des usages (ce n'est pas parce qu'on vend une variété rustique que l'agriculteur met moins de fongicides ensuite ! ) Prévoir une évaluation des CEPP et leur effet sur l'utilisation des pesticides. Par ailleurs, il faut étendre le dispositif des CEPP aux traitements de semences. Ne pas le faire serait une incitation à reporter les usages sur les traitements de semences, qui sont des usages préventifs de PPP, en totale contradiction avec les principes de la lutte intégrée fixés dans la directive UE 2009/128. Une seule graine peut recevoir jusqu'à 5 traitements de produits différents...
P1.5. Revoir la redevance pour pollutions diffuses pour inciter à réduire les consommations et contribuer au financement des transitions.	cette redevance doit être considérablement augmentée.
P1.5.a - Revoir les modalités de calcul de la redevance pour pollution diffuse afin de rendre celle, ci plus efficace et plus désincitative pour les produits les plus à risques et contribuer au financement des actions d'accompagnement.	et un fonds d'assurance pour les agriculteurs qui prennent le plus de risque ( < à 75% de l'objectif IFT une année donnée par exemple)

Priorité 2 – Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé en soutien du renforcement de la protection des populations.	ok mais nous demandons aussi une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité
P2.1. Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé.	ok
P2.1.a - Améliorer la coordination des travaux en cours dans le cadre des différents programmes de recherche, de la phytopharmacovigilance ou encore du plan Ecophyto :	ok
P2.1.a (1) - Coordination impliquant les alliances de recherche (Aviesan, AllEnv), les agences sanitaires (Anses, ANSP, Inserm, INCa,...) et les ministères afin de structurer et prioriser les recherches	ok pour mieux coordonner la recherche mais des mesures doivent déjà être prises sur la base de la littérature scientifique universitaire
P2.1.a (2) - Intégration, au sein du comité scientifique d'orientation « Recherche et innovation » (CSOR&I) du plan Ecophyto, d'une section santé, environnement pour les études et recherches sur les effets sur la santé des produits phytopharmaceutiques et les expositions	il faut associer la société civile pour la partie exposition car elle peut apporter des éléments importants de par son vécu.
P2.1.d - Actualiser l'expertise collective de l'Inserm de 2013 avec les nouvelles études, en lien avec les autres institutions compétentes (INCa, Anses, ANSP...) et en la complétant sur les effets sur la santé non identifiés et sur les effets sur la santé des populations vulnérables et riveraines	ok mais il faut en même temps penser comment des effets documentés mais non pris en compte dans l'homologation ( comme les effets des pyrethrinoides sur les performances intellectuelles et le comportement des enfants de 6 ans..études Inserm) peuvent être réinjecté dans le processus d'homologation pour retirer des AMM et aussi des homologations de SA au niveau de l'UE ! Le principe de précaution dicte cette opérationnalisation des connaissances acquises
P2.1.e - Améliorer les connaissances des expositions pour progresser dans l'identification des liens de causalité entre exposition et effets sur la santé et des mesures de prévention adéquates	ok. Nous proposons que les données d'usage contenues dans les registres d'application tenus obligatoirement par les professionnels soient saisies sur support informatique en ligne pour pouvoir être ensuite utilisées dans une base de données servant à des calculs d'émission de pesticides spatialisés utilisables par les épidémiologistes ( sur le modèle californien du California Environmental Health Tracking Program : <a href="http://cehtp.org/page/pesticides/agricultural_pesticide_use_in_california">http://cehtp.org/page/pesticides/agricultural_pesticide_use_in_california</a> qui publie une carte d'émission avec des données spatialisées ) . Les enquêtes sur les pratiques culturales devraient également être relancées pour pouvoir être utilisées .
P2.1.f - Mettre en place une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant. Une campagne exploratoire sera menée dès 2018 sur la base des travaux de l'Anses rendus le 19 octobre 2017 sur les modalités de mise en œuvre d'une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant	ok. Y inclure des situations de riverains très proches des cultures et la pérenniser dans le temps.
P2.1.g - Soutenir les études de biosurveillance au niveau national et européen (programme HBM4EU) afin d'estimer l'exposition interne de la population aux pesticides, toutes voies d'exposition confondues, et de mieux comprendre les sources d'exposition	ok
P2.1.h - Renforcer la recherche au niveau européen sur les effets cocktails et cumulatifs des pesticides pour améliorer la cadre d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement ; soutenir la coordination des grands programmes européens en cours (FP7, H2020, EFSA et JRC), s'impliquer dans la mise en place du futur programme cadre et encourager des travaux sur les effets des mélanges des pesticides	ok
P2.2. Prévenir les expositions aux produits phytopharmaceutiques et informer les populations, ainsi que former et informer les professionnels de santé	il faut envisager cela aussi pour les biocides. A noter aussi qu'avant de prévenir, il faut bien connaître.
P2.2.a - Evaluer les arrêtés préfectoraux précisant les mesures de sécurité pour les traitements à proximité des lieux accueillant des groupes de personnes vulnérables et procéder aux modifications nécessaires	il faut étendre les dispositions aux populations riveraines des cultures en général.
P2.2.b - Définir les zones d'intérêt écologique devant faire l'objet de mesures de protection en cas de traitement de proximité avec certains produits phytosanitaires	ces zones d'intérêts écologiques doivent aussi inclure des zones d'intérêt sanitaires en vu de la protection des populations générales ce qui implique pour nous la mise en place de zones sans pulvérisation d'une largeur de X mètres près des propriétés à usage d'habitation ( au moins pour les SA les plus préoccupantes visées par le rapport IGAS CGEDD CGAAER devant être interdites à terme dans un premier temps). Mesure à étendre aux CMR 3 et PE des listes du scénario 3 de l'étude d'impact de l'UE . (Pour les PE la liste des produits phytos concernés a été publiée en 2017 par le Minagri : <a href="http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/liste_ppp.pdf">http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/liste_ppp.pdf</a> ) puis à généraliser. Les zones d'intérêt écologiques doivent s'articuler avec les politiques en faveur de la biodiversité
P2.2.c - Limiter les risques de dérive des produits phytopharmaceutiques lors de leur application en adaptant le matériel de pulvérisation	Cela doit être fait en lien avec les changements de système. En faisant seulement cela on intègre l'idée d'investissement dans du matériel lourd et onéreux pour une pulvérisation "adaptée" mais du coup on limite le changement des pratiques vers des systèmes qui n'ont pas recours à des pesticides de synthèse - pour éviter la dispersion il faut de fait arrêter ou limiter fortement les usages et donc tendre vers des systèmes à bas niveau d'intrants voire sans intrants chimiques de synthèse et soutenir l'achat de matériel alternatif. De même il faut interdire l'usage des pesticides CMR / PE à proximité de tous les lieux de vie
P2.2.d - Clarifier et renforcer les mesures de protection des habitants exposés aux pesticides sur le long terme, notamment afin de permettre à l'Anses de renforcer, dans les autorisations de mise sur le marché, les conditions d'utilisation des produits, en particulier à proximité des zones d'habitation. Des actions d'information seront également engagées, en concertation avec les professionnels et en prenant appui sur les bonnes pratiques (chartes volontaires). Les Agences Régionales de Santé seront également associées à ces démarches	ok en attendant il faut que les riverains puissent être informés clairement dès lors qu'un épandage va avoir lieu de l'heure et du jour prévu ainsi que de la nature des produits épandus. De même, les chartes ne peuvent être la solution. Il faut un engagement étatique sur le sujet avec des dispositions réglementaires de protection (zones sans traitements de synthèse etc.) s'appliquant sur tout le territoire ( voir ci dessus).
P2.2.e - Soutenir les démarches de protection des personnes qui appliquent les produits phytosanitaires	c'est-à-dire? C'est trop vague ! Il y a l'heure actuelle de grosses faiblesses sur l'efficacité des EPI sur lesquels des progrès sont nécessaires.

P2.2.f - Informer la population générale sur son exposition aux pesticides, sur les effets sur la santé et les moyens de s'en prémunir	Au delà de l'information générale sur les voies d'exposition, notre proposition au point P2.1.e permettrait d'avoir des données locales solides. Nous regrettons qu'on en reste à l'information et que le cout d'éventuelles protections ne soit pas pris en charge, au besoin par le producteur du risque. Est-ce que l'état mettra à disposition des dispositifs de protection dont l'efficacité reste à démontrer? Est-ce au riverain d'acheter un haie ou un filet anti-dérive dont aucune étude à notre connaissance n'apporte la preuve de son efficacité?
P2.2.g - Développer la formation et l'information des professionnels de santé sur les risques liés à l'exposition aux pesticides (dont les produits phytopharmaceutiques) , Poursuivre les actions sur la formation des professionnels de santé sur la santé, environnementale , Elaborer avec l'appui de la Haute Autorité de santé des recommandations sanitaires à destination des professionnels de santé pour accompagner les populations dans un objectif de prévention et de diagnostic de pathologies environnementales	ok il sera nécessaire d'associer des associations ayant déjà œuvré sur ce sujet notamment des associations de médecins et des associations de malades des pesticides. Il pourrait être aussi utile de faire une vraie évaluation des certiphyto pour un peu mieux cadrer les sujets qui y sont traités (ou pas...)

**Priorité 3***Amplifier la recherche, développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs*

Priorité 3 – Amplifier la recherche, développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs	il est impératif de reprendre les données présentées dans Ecophyto R&D et d'associer les chercheurs qui y ont contribué. Il faut que l'INRA augmente de manière considérable les budgets consacrés à la recherche sur des systèmes économes en intrant . Les produits de cette recherche devront ensuite être diffusés via des organismes de transfert ( cf Agrotransfert en Picardie) et les réseaux DEPHY.
P3.1.a - Renforcer le pilotage interministériel de la programmation de l'axe Recherche et Innovation du plan EcoPhyto	ok
P3.1.b - Appuyer la reconception de systèmes en consolidant, analysant et mutualisant les références de terrain	ok en bottom up : il faut promouvoir une façon d'agir qui promeuve des démarches participatives et l'identification de ce qui existe déjà chez les agriculteurs (traque) + une réflexion sur la mise en partage
P3.1.c - Mobiliser la recherche sur les solutions alternatives aux herbicides, dont le glyphosate, et aux néonicotinoïdes en particulier, notamment pour les impasses identifiées. Ce volet pourra s'appuyer sur les dispositifs suivants	La recherche sur les éventuelles impasses techniques doit être d'une part liée à la recherche en approche système ( faire évoluer le système peut permettre de lever l'impasse) et de plus être étendue à l'ensemble des familles de pesticides.
P3.1.d - Un bilan critique des connaissances déjà acquises et des pistes d'alternatives en associant les opérateurs de la recherche (dont les instituts techniques agricoles (ITA)) et les filières concernées. L'état des lieux des actions en cours sera adossé à un calendrier de préconisations	il faut associer l'ITAB prioritairement et donner les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement de cet institut. Les organismes de transferts comme Agrotransfert devront être mis à contribution car ils sont riches d'expérience. Faire une analyse évaluative des productions réalisées par tous les projets Casdar et autres appels d'offres et leurs effets.
P3.1.e - Une feuille de route identifiant des priorités spécifiques de R&D sur les alternatives aux herbicides, dont le glyphosate	priorisation à étendre à l'ensemble des familles de pesticides. Les alternatives non chimiques (systèmes) seront à prioriser.
P3.1.f - Des expérimentations innovantes pour appuyer le développement d'agro, équipements dédiés	Au-delà des soutiens à l'innovation matériel, nous voulons un soutien fort aux aux dispositifs expérimentaux "systèmes" mis en place dans cette dynamique Ecophyto ( par ex les RMT SdCI avec ses 70 dispositifs, et perenniser leur financement).
P3.2. Soutenir le développement du biocontrôle	Oui . Mais Il faut inclure les PNPP dont il conviendra de faire rentrer de nouvelles solutions dans la liste en lien avec la promotion de systèmes de culture innovant économes en intrants.
P3.2.a - Soutien à l'innovation et accompagnement des TPE, PME souhaitant développer des produits de biocontrôle (processus d'homologation)	ok idem pour les PNPP mais en facilitant la mise sur le marché de ces PNPP en dehors du règlement 1107/2009
P3.2.b - Proposer au niveau européen la reconnaissance des produits de biocontrôle dans le cadre de la révision du règlement 1107, 2009	...et obtenir les mesures de facilitation de l'homologation au niveau européen qui vont avec sans rien céder sur la sûreté des substances.
P3.3. Faciliter le recours aux préparations naturelles peu préoccupantes	...notamment en permettant à de nombreuses nouvelles préparations d'intégrer la liste encore trop courte à ce jour.

P3.3.a - Engager sans délai les démarches avec les parties prenantes pour identifier et autoriser d'autres substances naturelles à usage biostimulant présentant un intérêt agronomique	ok
P3.3.b - Mobiliser l'ITAB et autres ITA pour la constitution de dossiers en vue de l'approbation de nouvelles substances de base	ok. Idem pour les PNPP.
P3.4. Accompagner les exploitations agricoles dans la transition pour réduire les quantités et mettre en œuvre les solutions alternatives	ok. La priorité devra être donnée au développement d'approches systèmes économes en intrant. Parallèlement : bâtir une vraie formation d'agronome système pour les conseillers de chambre, coops, ceta et civam, animateurs de capatges afin d'assurer une montée en puissance de cette approche.
Accompagner les agriculteurs dans la transition des systèmes d'exploitation	Dans ce point le rôle des à terme 30 000 fermes DEPHY n'est pas assez bien pris en compte.
P3.4.a – Cibler une partie des aides publiques pour accompagner l'acquisition de matériels de substitution aux produits phytopharmaceutique	ok. Cette approche doit concerner la recherche et la diffusion d'innovations matérielles mais doit avoir sa place à côté de la généralisation des systèmes de culture à bas niveau d'intrant et autres leviers agroécologiques ( pas à la place d'eux...)
P3.4.b – Mobiliser une partie de la ressource générée par la redevance pollutions diffuses afin de renforcer le financement de Mesures Agro, environnementales et Climatiques (MAEC) avec des engagements de réduction de phytosanitaires ou d'aides à la conversion en agriculture biologique	En plus d'un second transfert du premier vers le deuxième pilier de la PAC pour que les engagements financiers pris soient honorés. En outre ce transfert de RPD ne pourrait intervenir qu'avec des exigences minimales ambitieuses en réduction d'IFT.
P3.4.c – Améliorer les outils de soutien afin de diminuer la prise de risque liée au changement de pratiques et de mieux coordonner investissements matériels et immatériels	voir notre proposition en fin de document d'un système de bonus/malus pour alimenter un fonds d'assurance au bénéfice des plus hardis des agriculteurs en matière de réduction des pesticides.
Accompagner la sortie du glyphosate et des herbicides en général, en misant sur l'approche collective	Même remarque qu'au P3,4,f : généraliser à tous les pesticides. Mais accompagner qui et comment ? Préciser...
P3.4.d - Cibler des financements des organismes de développement agricole dans le cadre du CASDAR (775) et d'Ecophyto pour accompagner les agriculteurs vers la sortie du glyphosate et la réduction des produits phytopharmaceutiques herbicides	ok
P3.4.e - Mobiliser Ecophyto et CASDAR (775) au profit de groupes d'agriculteurs visant la suppression, ou quasi, suppression des herbicides en 3 ans	ça signifie quoi quasi suppression? Il faut fixer un seuil.
P3.4.f - Diffuser les réussites du réseau DEPHY pour réduire l'usage d'herbicides en général, et du glyphosate en particulier	Pourquoi seulement diffuser les réussites de DEPHY sur les herbicides et pas aussi sur les fongicides et insecticides ? Nous proposons une généralisation de la diffusion aux actions concernant toutes les familles de pesticides. Par ailleurs, des travaux sur la gestion, la formalisation et la diffusion des connaissances dans un souci de conception sont largement à soutenir pour améliorer grandement la diffusion de ces nouveaux systèmes de culture économes en intrants !
P3.4.g - Développer le conseil des exploitations avec une approche système sur plusieurs années. Les réseaux de développement agricoles devront s'engager sur des objectifs de formation de leurs conseillers et de réorganisation de leur offre de conseil	cela doit aussi impliquer ensemble de la filière du producteur en passant par les coops et les distributeurs si l'on veut qu'au-delà du conseil les nouvelles cultures produites par des rotations plus longues puissent trouver leur circuit de commercialisation et d'accompagnement technique.
P3.4.h - Amplifier le dispositif de certification environnementale (certification environnementale niveau 2, haute valeur environnementale (HVE)) et la certification bio, qui participent à la pérennisation de l'amélioration des pratiques par la valorisation économique	Génération Futures n'est pas favorable à l'attribution de ressources significatives à la certification environnementale de niveau 2, très proche de l'agriculture raisonnée et pour nous insuffisante en terme de changement de système et d'objectifs de réduction. En revanche nous demandons une généralisation rapide des systèmes HVE et Bio.

**Priorité 4***Renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement*

Priorité 4 - Renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement	Il faut impérativement que l'objectif de réduction de 50% d'Ecophyto soit rappelé à ce stade ainsi que son indicateur de référence national NODU car c'est sur ce socle 'historique' que l'on peut renforcer le plan.
P4.a - Compléter et actualiser le plan Ecophyto 2 en intégrant les actions de la présente feuille de route et publier un plan Ecophyto 2 +	Notamment en reprenant les propositions de l'atelier 11 des EGA, très riche sur ce point.
P4.b - Installer un pilotage stratégique interministériel (MAA, MTES, MSS, MESRI)	Sûrement intéressant mais il faudrait en fait des acteurs qui portent vraiment l'outil et travaillent ensemble. Il sera très important d'impliquer fortement le MSS et le MESRI

P4.c - Conforter le COS et la Commission Régionale Agro-écologie comme instances associant les parties prenantes aux définitions des orientations et des priorités de financement	La gouvernance devrait impliquer plus les parties prenantes comme les ONG 'au fil de l'eau' et pas seulement lors d'une réunion d'information une fois par an ou pour la définition d'objectifs...Des comités de suivi thématiques pourraient être mis en œuvre pour que l'évolution des actions puisse être suivie en temps réel par tous. Cela permettrait d'éviter des blocages ou dérives dont la perception serait trop tardive.
P4.d - Renforcer la mise en cohérence et l'articulation du plan Ecophyto avec l'ensemble du projet agro-écologique	ok il faut une cohérence avec le plan bio et la généralisation d'HVE par ailleurs. Comment ?
P4.e - Améliorer l'efficacité des circuits financiers au service des priorités nationales et régionales notamment pour l'accompagnement au plus près des agriculteurs	Comment ? Nous demandons la transparence de l'affectation des fonds + retours sur les résultats (2016 n'est toujours pas publié !) + ouverture de la gouvernance des Chambres
P4.f - Définir par axe et, ou par action des indicateurs et des cibles en matière de résultats.	Nous tenons beaucoup à ce que l'indicateur de base du Plan ( NODU ) soit clairement souligné...nous ne voulons pas revivre les tentatives de remplacement de cet indicateur par je ne sais quel indicateur de risque ou autre...comme par le passé !
P4.g - Associer au plan national des « contrats d'engagements » des parties prenantes (instituts techniques et de recherche, acteurs du développement, collectivités, acteurs économiques, etc.). Les financements au titre d'Ecophyto tiendront compte du respect de ces engagements	Par ailleurs nous sommes pour l'introduction d'un niveau d'obligation de résultat avec la définition d'IFTs par culture et par région agricole,décroissants dans le temps pour permettre au système dans son ensemble d'atteindre le moins 50% afin que les professionnels puissent avoir une trajectoire de diminution de l'usage des pesticides à laquelle se référer. La mise en place de ces 'trajectoires' n'aura de sens que si les itinéraires techniques permettant de les respecter sont systématiquement promus.